



CANTONS-DE-L'EST

Règlements spécifiques 2025-2026

ATHLÉTISME EN SALLE

Dernière mise à jour : 19 août 2025



**CANTONS-DE-L'EST
ATHLÉTISME EN SALLE**

TABLE DES MATIÈRES

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ.....	3
ARTICLE 1 Règlements officiels	3
1.1 Règles de jeu.....	3
1.2 Réglementation technique supplémentaire	3
ARTICLE 2 Les compétitions	4
2.1 Inscription des athlètes	4
2.2 Encadrement des athlètes	4
2.3 Officiels mineurs	4
2.4 Forfait	5
2.5 Protêt dans le cadre du calendrier régulier.....	5
2.6 Protêt dans le cadre des éliminatoires	6
ARTICLE 3 Récompenses.....	6
3.1 Rubans	6
3.2 Bannières	6
FONCTIONNEMENT DE LA SAISON RÉGULIÈRE	6
ARTICLE 4 Calendrier	6
4.1 Formule de compétition	6
ARTICLE 5 Format	6
5.1 Épreuves individuelles	6
ARTICLE 6 Classement.....	7
6.1 Système de pointage des épreuves individuelles.....	7
FONCTIONNEMENT DES SÉRIES ÉLIMINATOIRES	8
ARTICLE 7 Format des séries éliminatoires.....	8
7.1 Championnat régional scolaire.....	8
7.2 Championnat provincial scolaire	8
ANNEXE 1 : Inscription des bénévoles	10



CANTONS-DE-L'EST ATHLÉTISME EN SALLE

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

ARTICLE 1 Règlements officiels

1.1 Règles de jeu

1.1.1 Les règles du jeu sont celles approuvées par la fédération sportive.

1.1.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règles de jeu de la fédération sportive.

1.2 Réglementation technique supplémentaire

1.2.1 60 mètres haies

Catégorie	Nombre	Hauteur	Distance entre les haies		
			Départ à la 1 ^{ère} haie	Entre les haies	Dernière à l'arrivée
Benjamin féminin	5	30"	12 m	7,50 m	18 m
Benjamin masculin	5	30"	12 m	8 m	16 m
Cadet féminin	5	30"	12 m	7,50 m	18 m
Cadet masculin	5	33"	13 m	8,50 m	13 m
Juvenile féminin	5	30"	13 m	8,00 m	15 m
Juvenile masculin	5	36"	13,50 m	8,80 m	11,30 m

1.2.2 Lancer du poids : Pesanteur des engins

Catégorie	Poids officiel
Benjamin féminin	2 kg
Benjamin masculin	3 kg
Cadet féminin	3 kg
Cadet masculin	4 kg
Juvenile féminin	3 kg
Juvenile masculin	5 kg



CANTONS-DE-L'EST ATHLÉTISME EN SALLE

1.2.3 Saut en longueur : Pour toutes les catégories, la planche d'appel sera utilisée.

1.2.4 Épreuves de piste : Répartition des participants

Pour toutes les épreuves de piste, la répartition des participants se fera selon leur performance inscrite sur le formulaire prévu à cet effet. Les athlètes qui n'ont pas de performance indiquée sur le formulaire seront placés dans les vagues les plus lentes.

ARTICLE 2 Les compétitions

2.1 Inscription des athlètes

2.1.1 Les inscriptions doivent être reçues par l'organisateur cinq jours ouvrables avant la compétition. Les inscriptions tardives, si acceptées, entraîneront une amande de 25\$ / jour de retard et le **double du tarif / épreuve / athlète**.

2.1.2 Chaque athlète peut s'inscrire à un maximum de trois épreuves individuelles (2 pistes, 1 pelouse ou 2 pelouses et 1 piste) et 1 relais.

2.1.3 Une école peut inscrire un nombre illimité d'équipe de relais. Les équipes de relais peuvent être formées d'athlètes d'écoles différentes et doivent être finalisées au plus tard à midi le jour de la compétition. Les points pour les relais ne seront pas considérés pour le calcul du classement final et aucune récompense ne sera remise pour les épreuves de relais.

2.2 Encadrement des athlètes

Lors de la rencontre, tout groupe d'athlètes doit être accompagné d'une personne adulte responsable. Le non-respect de ce règlement entraîne la non-participation des athlètes. Le responsable d'une école ne peut être un athlète participant.

2.3 Officiels mineurs

Chacune des écoles s'engage à avoir des bénévoles pour la compétition en respectant le ratio déterminé dans le formulaire à l'annexe 1.



**CANTONS-DE-L'EST
ATHLÉTISME EN SALLE**

2.4 Forfait

- 2.4.1 Pour les épreuves de piste, tout athlète ou équipe qui ne se présente pas à la ligne de départ après le deuxième appel sera déclarée forfait.
- 2.4.2 Pour les épreuves de pelouse, tout athlète qui ne se présente pas au début de celle-ci et qui n'avise pas au préalable le responsable qu'il doit se présenter à une épreuve de piste sera déclaré forfait.

2.5 Protêt

- 2.5.1 L'arbitre du match doit être avisé durant le match qu'il va se terminer, mais sous protêt. L'avis du protêt devra être inscrit sur la feuille de match.
- 2.5.2 Un protêt peut être logé lorsqu'une ou plusieurs écoles croient avoir été victime d'un préjudice au cours d'une compétition sportive. Le préjudice doit être causé par une infraction aux règlements du RSEQ-CE ou de la compétition, ou aux règles de jeu, ou par une irrégularité dans l'organisation d'une compétition.
- 2.5.3 Un protêt doit être écrit en trois (3) copies, la première pour le commissaire, la deuxième pour le responsable de rencontre et la troisième pour le représentant de l'autre école en cause.
S'il y a plus de deux (2) écoles en cause, on doit faire parvenir une copie au représentant des autres écoles.
- 2.5.4 Le protêt doit être déposé par écrit au responsable de la rencontre dans les deux (2) heures suivant la fin de la joute. Une facture de cinquante (50.00\$) dollars sera envoyée par le RSEQ-CE si le protêt est perdu cette somme est non remboursable.
- 2.5.5 La décision sera rendue par écrit par le ou la commissaire dans les plus brefs délais et sera transmise directement aux intéressées et à toutes les écoles impliquées dans cette discipline.



CANTONS-DE-L'EST ATHLÉTISME EN SALLE

2.6 Protêt dans le cadre des éliminatoires

Un comité de protêt sera mis sur pied par l'école qui organise la ou les rencontres et devra comprendre trois des quatre personnes suivantes :

- a) le ou la responsable de la rencontre,
- b) l'assignateur ou son représentant,
- c) l'arbitre le plus expérimenté,
- d) le ou la commissaire.

ARTICLE 3 Récompenses

3.1 Rubans

Des rubans seront remis aux trois premiers de chaque épreuve prévue au programme, sauf pour les relais.

3.2 Bannières

Une bannière par sexe est remise à l'école ayant le meilleur pointage cumulatif de la compétition.

FONCTIONNEMENT DE LA SAISON RÉGULIÈRE

ARTICLE 4 Calendrier

4.1 Formule de compétition

Une compétition sera offerte et l'endroit sera décidé par le commissariat selon les disponibilités.

ARTICLE 5 Format

5.1 Épreuves individuelles

Selon les inscriptions, le comité organisateur peut tenir les épreuves suivantes :



CANTONS-DE-L'EST
ATHLÉTISME EN SALLE

Catégorie Benjamine	Catégorie Cadette	Catégorie Juvénile
60 m	60m	60m
60 m haies	60 m haies	60 m haies
150m	200m	200m
800m	800m	800m
1200m	1200m	1500m
Longueur	Longueur	Longueur
Hauteur	Hauteur	Hauteur
Poids	Poids	Poids
2 kg (F)	3 kg (F)	3 kg (F)
3 kg (M)	4 kg (M)	5 kg (M)
Relais 4 X 60m - Navette	Relais 4 X 200m	Relais 4 X 200m

ARTICLE 6 Classement

6.1 Système de pointage des épreuves individuelles

Pointage accordé pour les épreuves individuelles seulement selon la performance.

Pointage pour piste à 8 corridors		Pointage pour piste à 6 corridors	
1 ^{ère} position	9 points	1 ^{ère} position	9 points
2 ^e position	7 points	2 ^e position	7 points
3 ^e position	6 points	3 ^e position	6 points
4 ^e position	5 points	4 ^e position	5 points
5 ^e position	4 points	5 ^e position	4 points
6 ^e position	3 points	6 ^e position	3 points
7 ^e position	2 points	1 ^{er} substitut (7 ^e meilleur temps)	2 points
8 ^e position	1 point	2 ^e substitut (8 ^e meilleur temps)	1 point



CANTONS-DE-L'EST ATHLÉTISME EN SALLE

6.1.1 Piste à 8 corridors :

Pour une piste de huit corridors, la sélection pour la finale est faite de la façon suivante :

- 4 vagues : le premier plus les 4 meilleurs temps
- 3 vagues : le premier plus les 5 meilleurs temps
- 2 vagues : le premier plus les 6 meilleurs temps

6.1.2 Piste à 6 corridors :

Pour une piste de six corridors, la sélection pour la finale est faite de la façon suivante :

- 5 vagues : le premier plus le meilleur temps
- 4 vagues : le premier plus les 2 meilleurs temps
- 3 vagues : le premier plus les 3 meilleurs temps
- 2 vagues : le premier plus les 4 meilleurs temps

FONCTIONNEMENT DES SÉRIES ÉLIMINATOIRES

ARTICLE 7 Format des séries éliminatoires

7.1 Championnat régional scolaire

Les champions régionaux scolaire sont déterminés au cumulatif d'une compétition offerte.

7.2 Championnat provincial scolaire

7.2.1 Le ratio athlètes/catégorie est laissé à la discrétion du RSEQ-CE.

7.2.2 Pour qu'un athlète puisse participer au championnat provincial, il doit, avant la fin du championnat régional, manifester son intérêt à savoir s'il veut aller ou non au championnat provincial en cas de classification.

7.2.3 La délégation doit avoir un ratio entraîneur-accompagnateur/athlètes de 1 :12. Il doit y avoir un minimum d'un accompagnateur masculin et un féminin.

7.2.4 Les écoles qui désirent inscrire des athlètes pour le CPS en salle devront également déléguer un entraîneur pour la durée du championnat. Celui-ci fera partie de la délégation et devra s'occuper de l'ensemble des athlètes présents.



CANTONS-DE-L'EST
ATHLÉTISME EN SALLE

- 7.2.5 Les athlètes qui terminent en première ou deuxième position au CRS ont priorité pour la sélection au CPS, en autant qu'il y ait au moins cinq inscriptions dans l'épreuve. La sélection se fera un soir, dans la semaine suivant le CRS par les entraîneurs qui désirent être présents.
- 7.2.6 Si une épreuve n'est pas offerte au niveau régional, mais l'est au provincial, un athlète pourra s'inscrire en autant que ce dernier ait participé au CRS.



**CANTONS-DE-L'EST
ATHLÉTISME EN SALLE**

ANNEXE 1 : Inscription des bénévoles

ATHLÉTISME EN SALLE
FORMULAIRE D'INSCRIPTION | BÉNÉVOLES

Ratio de bénévoles à respecter

(Vos bénévoles doivent être disponibles pour toute la durée de la compétition)

3 à 5 athlètes inscrits : 1 bénévole

6 à 10 athlètes inscrits : 2 bénévoles

11 athlètes et plus inscrits : 3 bénévoles

Nom de l'école : _____

Nombre d'athlètes inscrits : _____

Nom du bénévole	Prénom du bénévole	Préférences d'épreuve (hauteur, longueur, poids) * en donner 2 s.v.p.	No. téléphone
		1. 2.	
		1. 2.	
		1. 2.	
		1. 2.	

Signature du responsable des sports : _____

Il est à noter que les bénévoles ne doivent pas être des athlètes ou des entraîneurs de votre école. Vous pouvez prendre des enseignants, des parents, amis ou autres. Cette formule est une recommandation des années passées et aussi des officiels. De cette façon, il est possible de suivre l'horaire sans trop de retard.

Merci de votre collaboration!



**CANTONS-DE-L'EST
ATHLÉTISME EN SALLE**

Doit être envoyé au coordonnateur de la discipline avant la date limite d'inscription des athlètes